

DELIBERATION N° 96/05-01 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée qu'une requête a été présentée par Monsieur MEJEAN et enregistrée par le Tribunal Administratif de NANCY sous le N° 96.288, contre la délibération du 22 Janvier 1966 relative à la location à la S.E.M.L. Câble de l'Est de l'Immeuble sis 254, Rue de la Gare à LUDRES.

Afin d'établir la défense des intérêts de la Ville de LUDRES,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 23 voix pour et 6 abstentions :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice,

décide par 23 voix pour et 6 voix contre :

- de désigner Maître ROBERT, Avocat à la Société FIDAL, pour défendre les intérêts de la Ville de LUDRES,

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.